

Vous espérez promouvoir par le texte en question l'insertion sociale du handicapé. S'il est vrai que l'aspect financier est important pour une telle finalité, il faut néanmoins veiller à ce que les propositions lors de l'attribution de fonds et d'allocations ne soient pas telles qu'elles peuvent jouer à l'encontre de votre but, ce qui nous semble malheureusement le cas.

A cet effet nous vous soumettons les tableaux comparatifs qui suivent:

A) Adulte handicapé sans profession

touchant le Fonds National de Solidarité et ayant besoin de l'assistance d'une tierce personne

<u>Situation financière actuelle</u>		<u>Situation financière en vertu du nouveau projet de loi</u>	
- F.N.D.S.			
indice 296,02	9.473		9.473
- art. 32c	3.257		3.257
- all. famil.	1.184		0
- all. spéciale	0	(5.920-3.257)	2.663
nouvelle	<u>13.914</u>		<u>15.393</u>

Donc: augmentation par rapport à la situation actuelle:
1.479.- F

B) Adulte handicapé avec profession

<u>Situation financière actuelle</u>		<u>Situation financière en vertu du nouveau projet de loi</u>	
- salaire social		- salaire social	
minimum; ind.296,02	17.770	minimum net	15.638
- charges sociales	- 2.132	- all.spéc. nouv.	6.125
	<u>15.638</u>		<u>21.758</u>

Donc: augmentation par rapport à la situation actuelle de 6.120.- F
augmentation par rapport à celui sans profession:
6.365.- F